



LABEL VIE

Association Loi 1901
Siège social : 5 rue Perrée
75003 PARIS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**LABEL VIE**

Association Loi 1901
Siège social : 5 rue Perrée
75003 PARIS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LABEL VIE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 29 juin 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 16			Exercice N-1 31/08/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	20 880	6 667	14 213		14 213	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	10 179	4 385	5 794	5 598	196	3.50	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	30 000		30 000		30 000		
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	214		214	214			
Prêts							
Autres immobilisations financières	1 910		1 910	1 910			
Total I	63 182	11 052	52 131	7 721	44 409	575.15	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 184		1 184	688	497	72.24
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	23 850		23 850	74 676	50 826	68.06
	Autres créances	41 299		41 299	29 307	11 992	40.92
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	28 304		28 304	28 182	122	0.43	
Charges constatées d'avance (3)	1 366		1 366	4 271	2 905	68.02	
Total III	96 004		96 004	137 124	41 121	29.99	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	159 186	11 052	148 135	144 846	3 289	2.27	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 16	Exercice N-1 31/08/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	23 982	18 138	5 844	32.22
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	88 173	5 844	94 017	NS
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	64 191	23 982	88 173	367.66	
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	36 000	12 000	24 000	200.00
	Fonds dédiés sur autres ressources				
Total III	36 000	12 000	24 000	200.00	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	24 512	31 796	7 284	22.91
	Emprunts et dettes financières divers	30 291		30 291	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 986		6 986	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 579	27 209	11 630	42.74
	Dettes fiscales et sociales	56 207	12 880	43 328	336.40
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		23 446	23 446	100.00
Instrument de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	42 750	13 533	29 217	215.89
	Total IV	176 325	108 864	67 462	61.97
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	148 135	144 846	3 289	2.27

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

133 575 95 330

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 16	Exercice N-1 31/08/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	203 616	105 524	98 091	92.96
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	340 363	251 512	88 851	35.33
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	2 897	2 666	231	8.65
Collectes				
Cotisations	141 775		141 775	
Autres produits	1	21	20	94.59
Total I	688 651	359 724	328 927	91.44
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	190 244	134 863	55 381	41.06
Impôts, taxes et versements assimilés	16 547	2 584	13 964	540.41
Salaires et traitements	392 561	144 947	247 615	170.83
Charges sociales	144 838	49 961	94 877	189.90
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	9 184	1 380	7 804	565.47
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	1	137	136	99.59
Total II	753 375	333 871	419 503	125.65
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	64 723	25 853	90 576	350.35
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/08/2017	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	3		3	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3		3	
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	209	150	59	39.15
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	209	150	59	39.15
2. Résultat financier (V-VI)	206	150	56	37.36
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	64 929	25 703	90 632	352.62
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 052	0	1 051	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	1 052	0	1 051	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	295	7 859	7 564	96.25
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	295	7 859	7 564	96.25
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	757	7 859	8 615	109.63
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	689 706	359 724	329 981	91.73
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	753 878	341 880	411 998	120.51
Solde intermédiaire	64 173	17 844	82 017	459.63
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	12 000		12 000	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	36 000	12 000	24 000	200.00
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	88 173	5 844	94 017	NS

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11
Informations générales complémentaires	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	12
Evaluation des immobilisations corporelles	12
Evaluation des amortissements	13
Titres immobilisés	13
Disponibilités en Euros	13
Produits à recevoir	13
Charges à payer	13
Charges et produits constatés d'avance	14
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Honoraires des commissaires aux comptes	14
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations (modèle simplifié >50)	15

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos au au 31/12/2018 dont le total est de 148 135 EUROS et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant une perte comptable de 88 172,83 EUROS.

L'exercice a une durée de 16 mois recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/12/2018.
Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

la comptabilité de l'association est tenue en interne par système informatique autonome sur PC avec le logiciel QUADRATUS COMPTABILITE.

Elle présente les particularités suivantes :

- les comptes et charges exceptionnels sur exercices antérieurs sont glosés dans les comptes 772 et 672.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			20 880
Installations générales agencements aménagements divers	2 136		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 330		2 713
TOTAL	7 466		2 713
Autres participations			30 000
Autres titres immobilisés	214		
Prêts, autres immobilisations financières	1 910		
TOTAL	2 124		30 000
TOTAL GENERAL	9 589		53 593

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			20 880	20 880
Installations générales agencements aménagements divers			2 136	2 136
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 043	8 043
TOTAL			10 179	10 179
Autres participations			30 000	30 000
Autres titres immobilisés			214	214
Prêts, autres immobilisations financières			1 910	1 910
TOTAL			32 124	32 124
TOTAL GENERAL			63 182	63 182

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles		6 667		6 667
Installations générales agencements aménagements divers	280	570		850
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 588	1 947		3 535
TOTAL	1 868	2 517		4 385
TOTAL GENERAL	1 868	9 184		11 052

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	6 667				
Instal.générales agenc.aménag.divers	570				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 947				
TOTAL	2 517				
TOTAL GENERAL	9 184				

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	6 000
Total	6 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800
Dettes fiscales et sociales	25 185
Total	26 985

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/12/2018

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		1 366
Total		1 366
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		42 750
Total		42 750

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1800 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/12/2018

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAS ECHO'S	77 766	60.00	6 677
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Le 09/05/2019
LA PRESIDENTE CLAIRE GROLLEAU